

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Décision du 27 octobre 2017 portant agrément d'un organisme certificateur

NOR : AGRT1729600S

Par décision du ministre de l'agriculture et de l'alimentation en date du 27 octobre 2017, CERTIPAQ, 11, villa Thoréon, 75015 Paris, est agréé au titre des dispositions des articles D. 617-19 et R. 617-28 du code rural et de la pêche maritime pour une durée de quatre ans à compter de la date de publication de la présente décision au *Journal officiel* de la République française.